

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

S.T. Dupont annonce le succès de son augmentation de capital de 25 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Produit brut de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 25 millions d'euros par émission de 419 423 640 actions nouvelles au prix unitaire de 0,06 euro, souscrit par compensation de créance à hauteur de 21 millions d'euros et en numéraire pour le solde
- Taux de souscription de 105,22%
- Capitalisation boursière, après opération, d'environ 62 millions d'euros
- D and D International B.V., actionnaire majoritaire de la Société, a souscrit 95,01% de l'augmentation de capital, à titre irréductible et réductible, et détient dorénavant 90,58% du capital social de S.T. Dupont

Paris – 13 février 2024 – S.T. Dupont (code ISIN : FR0000054199 – code mnémotechnique : DPT) (la « **Société** »), annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant total d'environ 25 millions d'euros (l'« **Augmentation de Capital** »).

Alain Crevet, président du directoire de S.T. Dupont, déclare : « *Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui le succès de notre augmentation de capital de 25 millions d'euros, permettant à S.T. Dupont de se désendetter et de poursuivre son plan d'investissement.* »

Au nom de toute l'équipe de S.T. DUPONT, je tiens à remercier tous nos actionnaires historiques et nouveaux qui nous ont fait confiance à travers leurs souscriptions à cette augmentation de capital. ».

Caractéristiques de l'Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital est constituée de l'émission de 419 423 640 actions nouvelles (« **Actions Nouvelles** ») au prix de souscription de 0,06 euro par action pour un produit brut de 25 165 418,40 euros, prime d'émission incluse (dont 21 millions d'euros souscrits par compensation de créance et 4 165 416 euros souscrits en numéraire).

A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 8 février 2024, la demande totale d'Actions Nouvelles à titre irréductible et à titre réductible s'est élevée à 441 298 625 actions correspondant à un taux de souscription de 105,22% :

- 385 678 680 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 91,95% des Actions Nouvelles à émettre, dont 365 063 280 Actions Nouvelles souscrites par D and D International B.V. en exécution de son engagement de souscription (soit un montant total de souscription de 21,9 millions d'euros, dont 21 millions d'euros souscrit par compensation de créance et le solde en numéraire, représentant 87,04% de l'Augmentation de Capital) ;
- la demande à titre réductible a porté sur 55 619 945 Actions Nouvelles, représentant 13,26% des Actions Nouvelles à émettre, et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

hauteur de 33 744 960 Actions Nouvelles réparties selon un coefficient de 0,073293094 calculé sur le nombre de droits présentés à l'appui des souscriptions à titre irréductible sans qu'il puisse en résulter une attribution de fractions d'Action Nouvelle et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'Actions Nouvelles demandées à titre réductible. Il a été alloué à D and D International B.V. 33 445 771 Actions Nouvelles dans le cadre de leur souscription à titre réductible (soit un montant total de souscription de 2 006 746,26 millions d'euros, intégralement souscrit en numéraire, représentant 7,97% de l'Augmentation de Capital).

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0000054199), sont prévus le 15 février 2024. Les Actions Nouvelles seront assimilées aux actions existantes dès leur émission et conféreront les mêmes droits que les actions existantes en circulation.

A l'issue du règlement-livraison, le capital social de la Société s'élèvera à 47 185 159,80 euros, divisé en 943 703 196 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Engagements d'abstention et de conservation

Dans le cadre de l'émission des Actions Nouvelles, la Société n'a pas pris d'engagement d'abstention.

A la connaissance de la Société, aucun engagement de conservation n'a été pris par les actionnaires existants de la Société dans le cadre de l'émission des Actions Nouvelles.

Répartition du capital et des droits de vote à l'issue de l'Augmentation de Capital

À la connaissance de la Société, la répartition du capital social de S.T. Dupont entre les actionnaires, à l'issue des opérations de règlement-livraison, est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droit de vote	% de droits de vote
D and D International B.V.	854 838 171	90,58%	1 272 732 737	93,43%
Membres du Conseil de Surveillance dont :	122 002	0,01%	122 003	0,01%
<i>M. Moufarrige</i>	121 001	0	121 002	0
<i>Mme M. Fournier⁽¹⁾</i>	500	0	500	0
<i>M P. Poon⁽²⁾</i>	1	0	1	0
<i>Mme C. Sabouret⁽³⁾</i>	500	0	500	0
Public	88 743 020	9,40%	89 366 023	6,56%
Total	943 703 196	100,00%	1 362 220 763	100,00%

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire, n'ayant pas participé à l'Augmentation de Capital et détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'Augmentation de Capital, sera portée à 0,56% à l'issue des opérations de règlement-livraison.

Utilisation des fonds levés

L'émission des Actions Nouvelles, réalisée de manière conjointe avec une réduction de capital partielle décrite ci-après, permettra de poursuivre les objectifs suivants :

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

- restaurer les capitaux propres à hauteur au moins de la moitié du capital social tout en permettant à la Société de lever des fonds ;
- poursuivre le désendettement du groupe, au travers des souscriptions libérées par voie de compensation de créance, et la consolidation de sa trésorerie, au travers des souscriptions libérées en numéraire, lui permettant ainsi de restaurer ses ratios bilantiels, diminuer son niveau d'endettement et retrouver sa capacité d'emprunt sur le marché ;
- contribuer au financement du plan de développement du groupe à travers notamment du rebranding de la marque, au développement de nouveaux produits, à l'ouverture de nouvelles boutiques et l'augmentation des investissements en marketing ainsi qu'en communication.

Réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale

Dans l'optique de permettre à la Société de restaurer ses capitaux propres, une réduction de capital motivée par des pertes devrait être mise en œuvre, en plus de l'Augmentation de Capital.

En conséquence, dans les plus brefs délais à l'issue du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, les actionnaires de la Société seront convoqués, dans les conditions et délais légaux, en assemblée générale extraordinaire à l'effet de statuer sur une résolution de réduction du capital social motivée par des pertes par réduction de la valeur nominale. Les caractéristiques de cette réduction de capital seront décrites dans le texte des résolutions contenu dans l'avis de convocation à l'assemblée générale, lequel sera notamment disponible sur le site Internet de la Société.

S'agissant d'une réduction de capital réalisée par réduction de la valeur nominale, elle n'aura aucune incidence sur la participation des actionnaires dans le capital social de la Société et sur la part des actionnaires dans les capitaux propres.

Disponibilité du Prospectus

Le prospectus (le « **Prospectus** ») constitué (i) du document d'enregistrement universel de S.T. Dupont déposé auprès de l'autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 31 juillet 2023 sous le numéro D. 23-0629 (le « **Document d'Enregistrement Universel** »), (ii) du premier amendement au Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 19 janvier 2024 sous le numéro D. 23-0629-A01 (le « **Premier Amendement** »), (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) approuvée par l'AMF sous le numéro 24-007 en date du 19 janvier 2024 (la « **Note d'Opération** ») et (iv) du résumé du Prospectus inclus dans la Note d'Opération, est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.st-dupont.com). Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société (92, Boulevard du Montparnasse, 75014 Paris).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la section 2.5 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel, la section 1.7 « Facteurs de risques » du Premier Amendement et à la section 2 « Facteurs de risques » de la Note D'opération, avant de prendre leur décision d'investissement.

La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, sur la réputation, la situation financière, les résultats financiers ou la réalisation des objectifs de la

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Société. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du Prospectus, pourraient avoir le même effet défavorable.

À propos de S.T. Dupont :

S.T. Dupont SA est une société basée en France qui fabrique, commercialise et vend des produits de luxe. La Société propose une gamme de produits comprenant des briquets, des instruments d'écriture, de la maroquinerie, du prêt-à-porter, des ceintures et d'autres accessoires. La Société distribue ses produits dans le monde entier, et la majorité de ses produits est vendue en Europe et en Asie.

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de S.T. Dupont.

Un Prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 24-007 en date du 19 janvier 2024 est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.st-dupont.com). Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société (92, Boulevard du Montparnasse, 75014 Paris). L'attention du public est attirée sur les rubriques « Facteurs de risque » du prospectus.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »). Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable concernant les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen, autres que la France et le Royaume-Uni (les « **États Concernés** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières de S.T. Dupont rendant nécessaire la publication d'un Prospectus dans l'un ou l'autre des États Concernés. En conséquence, les actions S.T. Dupont peuvent être offertes dans les États Concernés uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus.

Au Royaume-Uni, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont considérées comme (i) des « *investment professionals* » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié, (l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application, de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes**

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Concernées »). Au Royaume-Uni, ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions S.T. Dupont aux États-Unis. Les actions S.T. Dupont ne pourront être vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. S.T. Dupont n'envisage pas d'enregistrer une offre aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux États-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue français et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.

Contacts :

Reda Bakhti

rbakhti@st-dupont.com

01 53 91 30 00